

>>> Mise en place des documents d'objectifs

# Natura 2000

## La concertation, c'est possible

La définition du document d'objectif (le DOCOB) est la première étape vers la mise en place d'un site Natura 2000. Les textes prévoient d'ailleurs que la concertation en est une des modalités essentielles. À Nohèdes, Alain Mangeot a réussi à conduire le projet en associant les acteurs locaux. Pour lui, il ne s'agit pas d'un exploit mais de l'application de savoir-faire et savoir-être dont "suivi" et "rigueur" sont les maîtres mots.



Rencontre avec  
**Alain MANGEOT**  
Directeur de l'association gestionnaire opératrice.  
Conservateur de la réserve naturelle de Nohèdes, et, depuis 1995, chef de projet Natura 2000.

► Pour faire court, et au risque d'être réducteurs, nous dirons qu'à Nohèdes, vous avez réussi à faire collaborer un grand nombre d'acteurs à votre démarche. Pourtant, au départ, Natura 2000 avait très mauvaise presse. Comment avez-vous géré ce handicap ?

Nous étions, il est vrai, dans un contexte très négatif. Les quotidiens locaux étaient extrêmement défavorables à Natura 2000, les gens disaient un peu n'importe quoi et prenaient parti contre. En fait ils ne savaient pas de quoi il s'agissait. C'était la porte ouverte aux rumeurs et aux manipulations. Cependant en 1995, quand notre association a été retenue pour gérer le programme LIFE "Documents d'Objectifs"

elle avait déjà une légitimité. Un certain nombre d'acteurs locaux avaient un a priori positif à notre égard. En effet, depuis que la réserve naturelle existe, nous avons tout mis en œuvre pour travailler avec eux. En 1989, déjà, j'avais entamé une réflexion pour agir au niveau du massif du Madres-Coronat (30 000 ha) et ne pas se cantonner aux limites de la réserve naturelle de Nohèdes (2137 ha). Ensuite, à partir de 93 et pendant plusieurs années, nous avons travaillé avec des techniciens agricoles dans le cadre expérimental des plans de développement durable. À l'époque cette vision territoriale était assez novatrice. Sans le savoir, nous faisions déjà du Natura 2000. Cela ne veut pas dire que ça s'est passé facilement mais, disons qu'on nous a laissé notre chance...

► Une équipe parachutée n'aurait pas pu réussir ?

Une équipe parachutée qui ne connaît pas le pays, qui ne connaît pas les mentalités, qui ne connaît pas la diversité des situations... ? Je crois que cela aurait été catastrophique. Nous, nous étions intégrés dans le tissu social et c'était un énorme avantage. Pourtant, je crois que la concertation relève surtout d'un état d'esprit. Pour travailler avec des acteurs d'origines diverses, je veux dire pour construire ensemble, il n'y a rien de compliqué, mais il faut se mettre à la place des gens, des habitants avec leurs problèmes, leurs intérêts, leurs enjeux, leurs manières de percevoir les choses. C'est vraiment un principe de base : sur un territoire, toutes les couches d'activité sont légitimes. La difficulté, c'est de sortir du rapport de force. Les gens pensent que, s'ils ne sont pas durs, ils vont se faire avoir. Il faut les extraire de cette logique, et alors, ils deviennent partenaires.

► Concrètement, comment avez-vous réussi à installer cet état d'esprit ?

Je ne vous le cache pas, nous avons préparé. Casser les causes de conflits, cela faisait partie des stratégies mises en place. Aussi, avant la date du premier comité de pilotage nous avons restauré une ancienne prairie de fauche. Nous voulions présenter une action de gestion Natura 2000 aux participants. Nous voulions démarrer sur du concret. Je me souviens de la première réunion ; il y avait quand même une centaine de personnes. Les gens se levaient, sortaient des blagues qui faisaient ricaner tout le monde... C'était infernal. Oui vraiment infernal. Et puis il y a eu le diaporama de présentation de notre action. Alors là... Silence... Plus une mouche ne volait... Plus tard un président de groupement pastoral s'est levé, il a dit : « mais moi, des contraintes

comme ça, moi j'en veux ! ». Les choses ont basculé à ce moment-là. Parce qu'on était allé sur le terrain, parce qu'on avait montré une fonction différente de Natura 2000, on a éveillé la curiosité. Mais cela aurait pu tout aussi bien tourner court.

► 100 personnes ? vous avez mis en place un comité de pilotage géant !

Trois départements, 2 régions, 23 communes, 3 ONF. Le comité de pilotage, c'est l'organe d'orientation politique, vous avez intérêt à n'oublier personne ! Nous avons également mis en place trois groupes de travail : forêt, pastoralisme et chasse, pêche et fréquentation touristique. Leur fréquentation était basée sur le volontariat. Dans la réalité, les gens étaient très intéressés pour participer, beaucoup suivaient les travaux de plusieurs ateliers. Dans un premier temps, je pense que c'était simplement pour vérifier ce qui se disait ailleurs. Ce travail est la clé de notre « réussite ». Des gens d'horizons divers qui n'avaient jamais l'occasion de se rencontrer, se mettaient tout à coup, autour de la même table. Parfois, les discussions s'établissaient entre membres de deux ateliers où il y avait des problèmes. C'était très intéressant, chacun était obligé de sortir de la défense de ses intérêts, obligé d'avoir une vision transversale.

*suite page 18 ...*

Site Natura 2000 : Réserve naturelle de Nohèdes



photo Michelle Sabatier - Aïen

LA PHOTO CI-CONTRE ILLUSTRE LE CHANTIER DE DÉMONSTRATION RÉALISÉ EN COLLABORATION AVEC LES ÉLEVEURS DE LA COMMUNE DE NOHÈDES. IL S'AGISSAIT DE LA RESTAURATION D'UNE PRAIRIE DE FAUCHE ENVAHIE PAR LES NOISETIERS. PROJETÉE LORS DU 1<sup>ER</sup> COMITÉ DE PILOTAGE, CETTE PHOTO A EU COMME EFFET DE RETOURNER L'OPINION D'UNE PARTIE DE L'AUDITOIRE, QUI EST DEVENUE FAVORABLE À NATURA 2000.



© Alain Mangeot

### L'avis du juriste

## Élaboration des documents d'objectifs De la théorie à la pratique : encore un pas

Concertation. La philosophie de Natura 2000 est expressément prévue par les textes. Mais, dans la pratique, la mise en œuvre de cette concertation révèle de nombreux casse-tête. L'élaboration des documents d'objectifs, par exemple, est assurée par un comité de pilotage dont la composition est arrêtée par le préfet du département (le commandant de la région terre si une partie du site relève du ministère de la défense). En réalité, les acteurs impliqués n'ont pas tous l'assurance d'être représentés au sein de ce comité. Certes, certains membres sont de droit. C'est le cas du préfet ou commandant de la région terre ; de même, les représentants des collectivités territoriales et ceux des propriétaires et exploitants de biens ruraux concernés. Mais comment, sur les sites morcelés en de multiples propriétés, les préfets vont-ils pouvoir assurer cette représentation quand il n'existe pas d'organisation représentative ? D'autres acteurs peuvent aussi venir compléter le comité. Ce sont des membres invités par le préfet. Parmi eux, des représentants d'associations de protection de la nature (sans l'exigence qu'elles soient reconnues d'utilité publique ou agréées), des concessionnaires d'ouvrages publics, des gestionnaires d'infrastructures, des organismes consulaires, des organisations

professionnelles agricoles et sylvicoles, des organismes exerçant leurs activités dans les domaines de la chasse, de la pêche, du sport et du tourisme. Sont également mentionnés dans les textes, tous autres gestionnaires ou usagers du site concerné (leur liste n'est pas fixée de manière exhaustive). Le préfet dispose donc d'une certaine liberté quant au choix des différents acteurs invités et ce, afin d'adapter la concertation aux spécificités locales. Mais, en pratique, il n'est pas toujours aisé de traduire cet objectif. Par ailleurs la concertation organisée par les textes reste limitée : si le comité de pilotage, permet d'impliquer les différents acteurs directement concernés par le document d'objectifs, le grand public en revanche n'est pas consulté. L'approbation du document d'objectif n'est pas soumise à enquête publique, celui-ci n'est mis à la disposition du public que dans les mairies concernées par le périmètre du site. Ainsi, ni le public, ni les structures non invitées dans le comité de pilotage ne peuvent participer aux travaux de cette instance. De la théorie à la pratique, il faut encore franchir le pas. ■

FABIENNE MARTIN THERRIAUD